

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Règlement intérieur du service de transport scolaire communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bayonne a organisé au mois de septembre 2014, un service de transport permettant d'accompagner les élèves vers les centres de loisirs du Moulin d'Arrousets et d'Uda Leku, à l'issue de la matinée d'enseignement du mercredi.

Ce nouveau service venait s'ajoutait au dispositif de navette mis en place en 2012 par la Ville à la suite de la fermeture de l'école maternelle Balichon pour faciliter l'acheminement des enfants vers l'école maternelle des Arènes (nouvelle école de secteur).

Afin d'informer les élèves et leurs parents de l'organisation, des règles de respect et de discipline essentielles à l'utilisation de ces deux dispositifs de transport, un règlement intérieur commun est entré en vigueur depuis le 03 septembre 2014.

Aujourd'hui, après trois années scolaires de fonctionnement de la navette de Balichon, il apparaît qu'aucune inscription scolaire recensée à l'école maternelle des Arènes n'est liée à la mesure initiale de fermeture de l'école Balichon. Aussi, il est proposé de ne pas reconduire ce service de navette à compter du mois de septembre 2015.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur modifié, ci-annexé, prenant en compte la poursuite du service de transport scolaire du mercredi vers les centres de loisirs du Moulin d'Arrousets et d'Uda Leku et applicable à compter du 1^{er} septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.